

# Baromètre

des **TPE**

N°69 • 1<sup>er</sup> trimestre 2018

Le Baromètre de conjoncture des Très Petites Entreprises

**FIDUCIAL**

EN BREF

## Sécurité

Pour lutter contre les violences à l'égard des forces de l'ordre et des gardiens de prison, les patrons de TPE préféreraient le renforcement des moyens humains et matériels (60 %) à la création d'un délit spécifique avec des peines plus lourdes contre les auteurs de ces violences (37 %).

## Accès au lieu de travail

Interrogés sur le facteur de sécurité dans la sphère professionnelle (*Baromètre Fiducial de la sécurité des Français - décembre 2017*), 61 % des Français déclarent qu'ils pourraient refuser un emploi dans le cas où ils auraient des doutes sur la sécurité des alentours de leur futur lieu de travail.

Plus de la moitié considère par ailleurs que c'est à l'entreprise d'assurer la sécurité des alentours du lieu de travail.

La baromètre rend compte de l'enquête conduite par l'IFOP pour le compte de Fiducial et réalisée par téléphone du 25 janvier au 12 février 2018 auprès d'un échantillon représentatif de 1 002 dirigeants de TPE de 0 à 19 salariés.

## GRANDES LIGNES

# Vite, des preuves

Depuis les origines du *Baromètre des TPE*, voici plus de 17 ans, les patrons de TPE ont toujours porté un regard critique, voire très critique, sur l'action économique des présidents de la République successifs et de leurs équipes. Les gouvernements Villepin, Ayrault, Valls et Cazeneuve n'ont jamais recueilli la confiance de plus du tiers des chefs d'entreprise. Le gouvernement Raffarin s'en est un peu mieux sorti, car il a dépassé la barre des 50 %, mais seulement pendant un an, avant de plonger. Le gouvernement Fillon a aussi franchi le seuil des 50 % durant six mois, avant de voir sa cote de confiance fléchir, mais sans jamais connaître les profondeurs de ses homologues.

Le gouvernement Philippe n'aura pas résisté plus longtemps. Sa cote de confiance s'établit à 48 % d'opinions favorables, contre 50 % trois mois plus tôt en novembre 2017. Le sentiment des dirigeants de prise en compte de leurs préoccupations par le gouvernement s'étiole également. 45 % étaient satisfaits au lendemain de son entrée en fonction, ils ne sont plus aujourd'hui que 35 %. En dépit de ces fléchissements, la popularité du gouvernement Philippe demeure très nettement supérieure à celle des gouvernements du précédent quinquennat. Mais pour combien de temps, car les paramètres ne semblent pas avoir vraiment évolué depuis un an ?

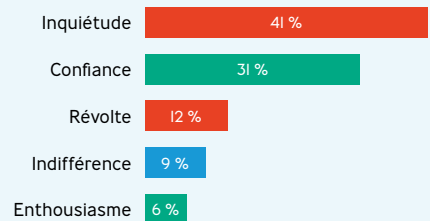
Quand 7 % des entrepreneurs témoignent d'une amélioration de leur vie quotidienne au cours des douze derniers mois, 26 % en déplorent une dégradation et les deux tiers ne constatent aucun changement. Ils ont globalement la même perception pour leur entourage professionnel et personnel. Pratiquement aucun patron de TPE n'a enregistré une diminution de ses impôts professionnels et personnels, ni des charges sociales de son entreprise. Dans le meilleur des cas, et c'est le jugement porté par une moitié des chefs d'entreprise, ils n'ont pas évolué. Les autres ont eu la désagréable impression qu'ils avaient plutôt augmenté.

32 % des dirigeants de TPE ont perçu une amélioration de la situation économique de la France au cours de la dernière année, contre 23 % une détérioration. Mais les rangs des patrons positifs fondent lorsque l'on affine

les questionnements. Un quart observe une amélioration de la compétitivité des entreprises et 21 % du climat général des affaires. Et leur nombre diminue encore, de 15 à 9 %, en ce qui concerne la situation économique des très petites entreprises, le niveau d'endettement de l'État, le pouvoir d'achat des ménages, la facilité à emprunter ou la réglementation professionnelle et les normes. Les autres patrons estiment au mieux que la situation n'a pas bougé, au pire qu'elle s'est dégradée.

Sur le plan social, le gouvernement ne bénéficie de l'effet d'image des ordonnances travail que sur les conditions de licenciement, qui

### Sentiment des patrons de TPE à l'évocation de 2018



Base : 1 002 TPE

NSP : 1 %

seraient devenues plus favorables pour 40 % des patrons de TPE (contre 20 % qui pensent l'inverse). En revanche, pour plus des trois-quarts d'entre eux, le climat social, la facilité à embaucher, la mobilité de la main d'œuvre et les relations au travail n'auraient pas changé, voire pour certains se seraient délités.

Sur les sujets sociétaux (logement, sécurité des biens et des personnes, immigration et gestion des migrants...), si l'on excepte la menace terroriste, les perceptions sont encore plus sévères, plus abruptes. Même l'éducation ne rassemble que 16 % d'opinions positives, contre 39 % négatives. C'est en matière de pauvreté (66 %) et de retraite (77 %) que la sensation d'altération est la plus forte.

Si le pouvoir exécutif conserve la confiance de presque la moitié des patrons de TPE, le lien apparaît pour le moins ténu. Et le discours ne pourra pas longtemps entretenir l'illusion. Or, il en est de la confiance comme des chiffres, la preuve doit être au bout. ■

## MORAL

# Plus optimistes que pessimistes

Pour le troisième trimestre consécutif, les patrons de TPE optimistes au sujet du climat général des affaires français l'emportent sur les pessimistes (stable à 53 contre 46). Une telle constance est une première, car ce résultat n'avait été obtenu qu'à deux reprises et sur un seul trimestre, la première fois en juillet 2002 et la seconde fois en juillet 2007. Les entrepreneurs parisiens sont particulièrement optimistes (69 %) contrairement aux entrepreneurs ruraux qui sont majoritairement pessimistes (52 %).

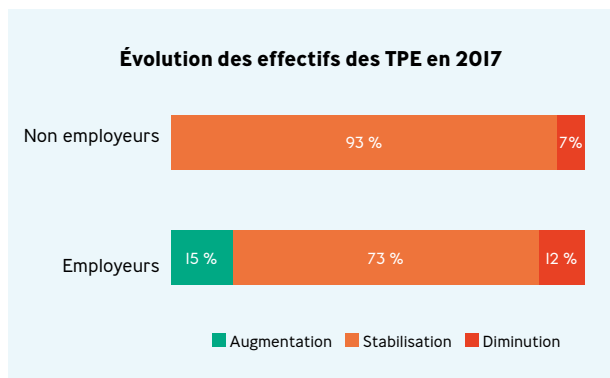
Une forte majorité de chefs d'entreprise (58 %, et même 71 % en région parisienne) se déclare optimiste au sujet de leur propre activité, confirmant là-aussi l'embellie enregistrée au cours du précédent semestre. ■

## EMPLOI

# Mieux mais trop juste

Le nombre d'entreprises ayant embauché se situe dans la moyenne saisonnière. En dépit d'un haut niveau de suppressions de postes, la création nette d'emplois ressort à +2 au quatrième trimestre 2017, avec deux points à souligner : le haut niveau de création de postes (66 % des embauches) et la faible mobilité des salariés en place (34 % des embauches concernent des remplacements de postes).

Cette création nette d'emplois s'établit à +3 au titre de l'année écoulée pour les seules TPE ayant le statut d'employeur en janvier 2018. C'est en deçà des prévisions, mais avec une progression d'un point, c'est un peu mieux qu'en 2016. Néanmoins il faut également tenir compte des emplois supprimés par les entreprises sans salarié, 7 % l'étant devenues en 2017. Au final, les TPE n'auront pas créé d'emplois au cours de la dernière année.



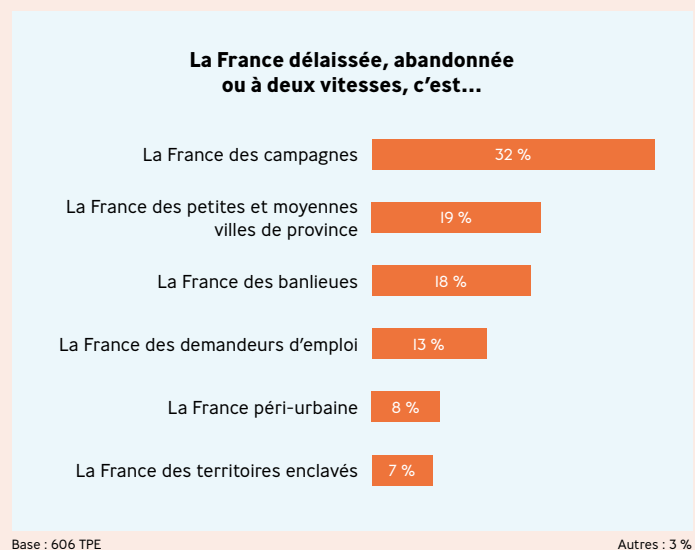
En revanche, les prévisions d'emplois pour 2018 sont plus optimistes. 19 % des employeurs ambitionnent d'augmenter leurs effectifs quand seulement 10 % craignent de devoir les réduire. Dans le même temps, 8 % des non employeurs espèrent créer au moins un poste. Quant aux entreprises qui prévoient de stabiliser leurs effectifs, la moitié créeraient au moins un emploi supplémentaire si elles en avaient les moyens. L'absence de réelles perspectives de croissance, ainsi que le coût du travail constituent des freins importants. ■

## TERRITOIRE

# La fracture économique

Grâce aux écrits récents de certains géographes, économistes, sociologues... de nombreux Français ont pris conscience que tous les territoires de la République n'étaient pas égaux, et surtout des conséquences de cette inégalité. Mais personne n'avait encore recueilli le sentiment et la vision des patrons de TPE alors qu'ils sont pourtant des acteurs économiques majeurs sur ces territoires dont ils concourent au maillage. Cet oubli est désormais réparé.

Les moyennes doivent être appréhendées avec prudence, car elles cachent des disparités. Si les impressions et les avis des patrons d'une agglomération provinciale se situent très souvent dans la moyenne nationale, la perception et les opinions des dirigeants vivant et exerçant en région parisienne ou dans une commune rurale varient nettement. Ces contrastes laissent émerger une fracture économique entre les grandes agglomérations et les autres territoires. Ainsi, six patrons sur dix en moyenne estiment que la commune dans laquelle se trouve leur entreprise bénéficie de l'action et de la présence des pouvoirs publics, avec toutefois un réel clivage selon le lieu d'installation de l'entreprise : 7 sur 10 pour les TPE de la région parisienne à 4,4 sur 10 pour les entreprises rurales.



Trois facteurs montrent une perception décalée entre les entrepreneurs parisiens et ruraux. Les premiers sont plus nombreux (72 %, contre seulement 41 % pour les seconds) à avoir perçu une amélioration de l'accès au réseau internet (fibre optique, haut débit). Les entrepreneurs ruraux sont en revanche plus nombreux à avoir constaté une dégradation de l'accès aux services des administrations publiques (56 %, contre seulement 26 % pour les entrepreneurs parisiens) et une détérioration de la présence de commerces de proximité (56 % contre 41 %). Sur les autres sujets, tels que l'accès à l'emploi ou l'accès à la téléphonie mobile, aux aéroports et aux transports ferroviaires à grande vitesse, voire encore l'état des transports ferroviaires régionaux et le niveau de sécurité des biens et des personnes, la dispersion des opinions est plus faible, même si les effets négatifs sont toujours un peu plus marqués chez les entreprises rurales.

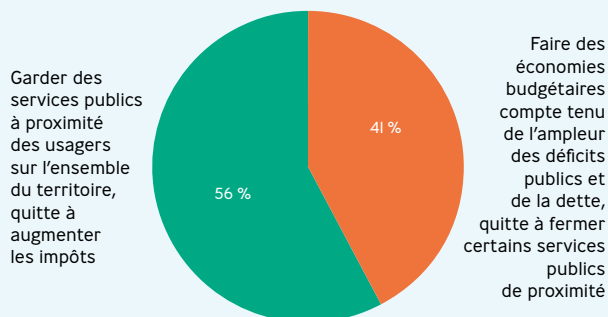
Néanmoins, aucun patron de TPE pour ainsi dire ne pense que le gouvernement privilégie les territoires ruraux aux villes, mais 57 % estiment qu'il s'occupe moins des territoires ruraux que des

# nique

viles. Une majorité des entrepreneurs ruraux jugent même que les pouvoirs publics en font trop pour Paris et la métropole du Grand Paris. Mais la plupart des chefs d'entreprise, quelle que soit leur origine, s'accordent à reconnaître une action publique insuffisante à l'égard des zones périurbaines, et en particulier des banlieues en difficulté ainsi que des campagnes.

L'impression laissée par les maires d'un côté, par les sénateurs et les députés européens de l'autre, ne diverge pas non plus selon le lieu d'établissement des patrons de TPE. Toutefois, si la plupart font confiance au magistrat municipal pour agir en faveur de la réduction des inégalités territoriales, l'action des sénateurs et des députés européens les rend plus circonspects. En revanche, leurs avis sur les autres personnalités politiques sont moins univoques. Les entrepreneurs ruraux apprécient plus l'engagement de leur député national en faveur des territoires que leurs homologues parisiens, très réservés. Les chefs d'entreprise parisiens saluent au contraire plus l'action du président de la République et de son gouvernement, à l'inverse des dirigeants des campagnes qui la jugent insuffisante.

## Services publics de proximité contre économies budgétaires



Base : 1 002 TPE

NSP : 3 %

Il semble a priori plus aisé de développer son entreprise dans une métropole ou une ville moyenne qu'en milieu rural ou périurbain. Toutefois des disparités subsistent : les patrons parisiens votent massivement pour la métropole qui offrirait plus de chances de succès alors que les entrepreneurs ruraux placent le milieu rural en tête, tout comme les dirigeants d'agglomérations urbaines provinciales misent avant tout sur la ville moyenne ; chacun étant un peu mieux chez lui que chez les autres.

Dans le match « ville contre campagne », la ville l'emporterait sur le plan économique et la campagne sur la qualité de vie. Pour autant les écarts selon l'origine des chefs d'entreprise sont importants. Si pour une majorité d'entrepreneurs parisiens, il est plus facile d'embaucher, de trouver des débouchés commerciaux et d'être compétitif dans les métropoles, une part significative de leurs homologues ruraux pense que cela ne l'est pas moins à la campagne. De même, pour des considérations liées à la qualité de vie, les trois quarts des patrons ruraux préfèrent une installation en zone rurale quand uniquement 46 % des dirigeants parisiens partagent cette opinion. D'ailleurs presque un tiers plébiscite plutôt la ville. ■

## SITUATION FINANCIÈRE

# Les TPE retrouvent un peu d'air

Plus de la moitié des TPE ont enregistré une croissance de leur activité en 2017, contre plus d'un tiers une récession. Au final, la croissance moyenne s'établirait à +1 %, pour -0,2 % en 2016. C'est cependant inférieur à la croissance du PIB français estimé par l'Insee à 1,9 %.

La situation financière des TPE s'est améliorée pour 21 % et détériorée pour 22 %, soit un indicateur annuel de situation financière\* de -1, ce qui confirme le redressement constaté tout au long de l'année 2017, car cet indicateur était par le passé largement négatif. Un tiers des TPE bénéficie aujourd'hui d'une trésorerie excédentaire et pour presque la moitié, la situation de trésorerie se trouve à l'équilibre. Ce sont deux entreprises sur dix qui sont en moyenne dans le rouge sur l'année 2017, un niveau encore trop élevé, mais meilleur que les années passées.

Bien que la moitié des TPE n'ait pas suffisamment de visibilité pour se prononcer, la grande majorité des autres pronostique une croissance de leur activité en 2018 de +1,6 % en moyenne. De même l'indicateur prévisionnel de situation financière s'établit à +16, soit un niveau particulièrement élevé. ■

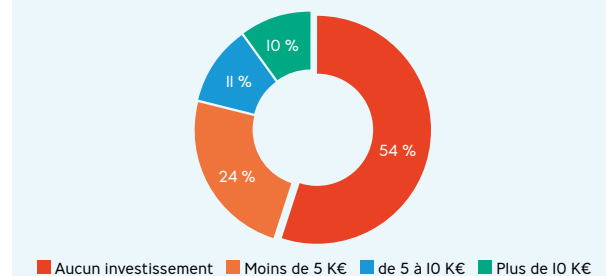
\* indice de situation financière : pourcentage d'entreprises ayant enregistré une amélioration de leur situation financière comparé au pourcentage de celles en ayant constaté une dégradation.

## INVESTISSEMENT

# Toujours faible

Uniquement 15 % des TPE ont réalisé un ou plusieurs investissements d'un montant supérieur à 5 000 euros au cours du dernier trimestre 2017, pour un montant moyen de 47 000 euros. Dans les deux tiers des cas, les entreprises ont recouru aux financements par emprunts bancaires, crédit-bail ou location financière. Dans presque un cas sur deux, elles ont autofinancé au moins en partie leurs acquisitions, soit directement sur leurs fonds propres, soit indirectement par apport en compte courant des dirigeants.

## Prévisions d'investissements pour 2018



Base : 1 002 TPE

NSP : 1 %

Malgré un moral en hausse de leurs dirigeants et une certaine stabilisation de leur situation financière, l'absence de réelles perspectives de croissance freine les désirs d'investissements des TPE. C'est pourquoi seulement 21 % d'entre elles envisagent d'investir en 2018 une somme supérieure à 5 000 euros, prioritairement dans l'informatique, des agencements ou mobiliers de bureau et des machines outils. ■

# Des obligations mal connues

La législation répressive sur les logiciels de caisse permissifs n'a cessé de se renforcer depuis une trentaine d'années. Après les sanctions fiscales applicables aux fraudeurs (c'est-à-dire à ceux qui se font prendre), puis celles applicables aux concepteurs informatiques laxistes (c'est-à-dire à ceux qui permettaient la fraude), l'arsenal répressif a été complété au 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'une amende de 7 500 euros pour non présentation d'un certificat de conformité. En dépit d'un montant plus faible que les autres sanctions, cette amende inquiète beaucoup plus, car l'administration n'a pas à chercher, ni à prouver la fraude, elle a juste à demander un bout de papier. Ainsi, fraudeurs et non fraudeurs sont placés à la même enseigne. En obligeant tout utilisateur à fournir cette attestation, l'administration contraint les éditeurs de logiciels à la leur fournir, et par là-même à respecter les exigences légales de conception de ces logiciels. À défaut, ces éditeurs encourraient des risques fiscaux, pénaux et financiers pouvant condamner leur propre pérennité.

Plus des trois quarts des patrons de TPE ont entendu parler de cette nouvelle obligation, même si seulement 29 % se déclarent personnellement concernés. Pour autant, au vu des réponses données lors de notre enquête, ils n'en maîtrisent pas totalement les contours.

Un dirigeant sur deux pense qu'une entreprise ne possédant ni caisse enregistreuse électronique, ni logiciel de caisse est désormais dans l'obligation de se doter de l'un de ces deux outils pour gérer ses encaissements. C'est faux. La France, contrairement à d'autres pays, n'oblige pas à s'équiper de tels outils. En revanche,

dès lors qu'un utilisateur en dispose, il est contraint de fournir un certificat de conformité à la réglementation française à première demande de l'administration.

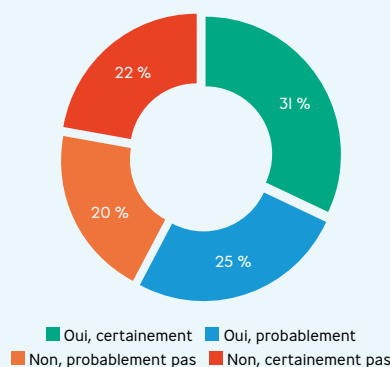
enregistreuse mécanique. En fait, la loi vise « les logiciels et systèmes de caisse », mais ne les définit pas. De même, elle ne cite plus « l'enregistrement des règlements », mais « l'enregistrement des opérations ». En fait, sont concernés tous les logiciels et systèmes ayant une fonctionnalité caisse.

En dépit des allègements apportés, eux aussi mal connus, le maintien par l'actuel gouvernement de cette obligation décidée lors du quinquennat précédent obtient l'assentiment de seulement la moitié des dirigeants de TPE. Contrairement à ce que pense bon nombre

d'entre eux, la présentation d'un certificat de conformité n'est pas exigée lorsque l'entreprise n'est pas assujettie à la TVA, soit parce qu'elle en est exonérée, soit parce qu'elle relève du régime de la franchise. De même, si elle réalise des opérations uniquement avec des assujettis, elle n'est pas tenue de présenter ce certificat.

Attention, évidemment ce n'est pas parce qu'elle n'y est pas tenue qu'elle est pour autant autorisée à utiliser un logiciel permissif ne respectant pas les prescriptions légales. ■

## Logiciels de caisse certifiés : un moyen efficace pour lutter contre la fraude fiscale ?



Base : 501 TPE

Autres : 2 %

Une forte majorité de chefs d'entreprise déclare que ce certificat de conformité vise la caisse enregistreuse électronique, le logiciel de caisse, la caisse enregistreuse rattachée à un système centralisé de caisse et le logiciel de facturation gérant les règlements. Cette majorité a raison. Les patrons de TPE sont partagés au sujet du logiciel de comptabilité. Tout le monde a plus ou moins raison, car sauf cas particulier, il n'est pas concerné par l'obligation d'attestation. De même, un tel certificat n'est pas exigé pour la caisse

## Pour vous comparer

Pour 26 % des entreprises concernées par cette obligation, le coût a été nul, étant compris dans le forfait de la maintenance. Pour les autres, il s'est élevé en moyenne à 1 528 euros (matériel et/ou logiciel).

## LE POINT SUR... Notre-Dame-des-Landes

Les patrons de TPE approuvent à une large majorité (69 %) les décisions d'abandon du projet de construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, de réaménagement conséquent de l'aéroport existant de Nantes-Atlantique et du délai de deux mois laissé aux occupants de la ZAD pour l'évacuer.

Les chefs d'entreprise soutiennent une décision qu'ils estiment pragmatique et bienvenue. Pour la plupart, l'abandon du projet de construction du nouvel aéroport est une décision courageuse que les gouvernements précédents avaient esquivée. Ils considèrent

qu'elle constituait la seule solution au regard de l'enlisement du projet et que par ailleurs, elle ne nuit pas spécifiquement aux intérêts de la France en donnant un signe négatif quant au développement d'autres grands projets.

Toutefois, une majorité regrette que cette décision constitue une victoire de l'illégalité et de la contestation sur le droit et la démocratie (55 %) et un renoncement face aux zadistes qui occupent illégalement le site où devait être construit cet aéroport (51 %). ■

Retrouvez les résultats complets du Baromètre des TPE FIDUCIAL-IFOP sur le site [www.fiducial.fr](http://www.fiducial.fr)

Pour nous contacter : [contact.barometre@fiducial.fr](mailto:contact.barometre@fiducial.fr)

Fiducial est une firme française de dimension mondiale à travers ses filiales européennes ou américaines et son réseau Fiducial International. Elle emploie 11 000 personnes en Europe, au service de ses 275 000 clients.

Fortes d'une expertise construite autour de ses neuf métiers, le droit, le chiffre, la banque et le conseil financier, l'informatique et la technologie, la sécurité, l'immobilier et le monde du bureau, Fiducial propose un service global aux très petites entreprises (artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales et prestataires de services).

Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Tél. 01 47 78 13 36 - [www.fiducial.fr](http://www.fiducial.fr)